

2018 - 08 - 156
ARRETE DU MAIRE
FERMETURE AU PUBLIC DES SENTIERS N° 58 et 59

MADAME LE MAIRE DE PRALOGNAN LA VANOISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection des sentiers suite à des éboulements de l'hiver 2017-2018, il y a lieu de procéder à la fermeture des sentiers d'accès au Petit Mont-Blanc N° 58 entre le village des Prioux et la passerelle des anciens (sentier du Lièvre) et le n° 59.

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le sentier d'accès au Petit Mont-Blanc N° 58 entre le village des Prioux et la passerelle des anciens (sentier du Lièvre) et le sentier n° 59 seront fermés et interdits au public à compter du lundi 27 août 2018 et pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise O.N.F sera responsable de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation et d'information du public. Elle devra prendre toutes les mesures de protection nécessaires à la sécurité des usagers.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à L'Entreprise O.N.F. Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Moutiers, Monsieur le Chef de secteur du Parc National de la Vanoise, Monsieur le chef de secteur de l'Office National des Forêts, Monsieur le Directeur de l'Office du Tourisme, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie ainsi qu'à Monsieur le Gardien de Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Pralognan la Vanoise, le 24 août 2018.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
LE 24/8/2018
ET PUBLICATION ou NOTIFICATION
DU 24/8/2018
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

Pour Mme Le Maire empêchée
Le Premier Adjoint



[Handwritten signature]